



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2017

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Jean-Pierre GANTNER, adjoint
 Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusée : Olga MERMET

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017
2. Présentation des comptes de fonctionnement 2016
3. Jardin du souvenir
4. Transformation de la mairie : suivi
5. Plan directeur cantonal 2030 : suivi des travaux
6. Accessibilité de la poste
7. Communications de l'exécutif
8. Divers
9. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers(ères) de leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

Arrivée de Laurent Thévenoz

2. Présentation des comptes de fonctionnement 2016

La secrétaire-comptable présente les comptes de fonctionnement et les tableaux relatifs à l'exercice 2016.

Hubert Dethurens donne les précisions suivantes : dans le cadre du passage au nouveau plan comptable MCH2, la nouvelle loi sur l'administration des communes requiert que tous les fonds spéciaux disposent d'un règlement ou soient dissouts s'ils ne sont plus utiles. Les fonds du 700^{ème}, Revillard et Compagnon sont déjà régis par un règlement, mais pas celui de bienfaisance. Aussi, le maire proposera au CM un règlement pour ce dernier fonds.



Considérant le montant peu important au solde des fonds Revillard et Compagnon, l'utilité de les conserver ou de les regrouper en un seul, puisque leurs objectifs sont proches, doit encore être discutée.

Le maire donne également des précisions sur les recettes fiscales pour lesquelles un complément important a été versé à la commune, portant sur des correctifs de production des exercices 2013 et 2015. Hubert Dethurens rend le CM attentif au fait que ces rentrées ont une portée extraordinaire dans le sens où les prévisions de la production fiscale 2016 restent très en-deçà des estimations. Il est bien conscient de tenir peu ou prou le même discours depuis quelques années et déplore la difficulté de ne pas disposer d'informations fiables et précises de l'Administration fiscale cantonale lors de la préparation du budget. Ceci est dû au système postnumerando basé sur les revenus de l'année en cours qui rend plus difficile les estimations. Une information circonstanciée devra être donnée dans le rapport administratif et financier afin de clarifier ce point.

Le maire et la secrétaire-comptable restent à disposition des conseillers/ères pour toute question spécifique sur les comptes qui peuvent être consultés.

3. Jardin du souvenir

Deux devis ont été soumis à l'attention du CM pour la réalisation d'un jardin du souvenir, dans le cadre des travaux d'agrandissement du columbarium. Aucun projet ne paraît avoir les faveurs des conseillers/ères, aussi la décision est reportée.

Jean Batardon soumet l'idée d'une forêt du souvenir, comme cela se pratique dans certains pays du nord. Le maire rappelle que la commune ne possède néanmoins pas de bois.

4. Transformation de la mairie : suivi

Le maire indique avoir reçu une proposition de contrat de la part de l'entreprise Guillet Constructions Générales pour le mandat de suivi des travaux, sans réalisation des plans d'exécution. L'architecte a également estimé ce mandat, toutefois pour un montant supérieur.

Aussi, Hubert Dethurens souhaite avoir l'aval du CM sur la proposition suivante : confier le mandat de suivi des travaux à GCG (y inclus les plans d'exécution) et négocier avec l'architecte un forfait horaire en tant que professionnel qualifié (certification obligatoire pour l'Etat). Cette solution est judicieuse également car GCG est très qualifiée pour l'adjudication des travaux. Le CM se rallie à cette proposition, la collaboration avec l'entreprise ayant été très facile et satisfaisante lors de la construction du bâtiment Vy-Neuve 3.

Jean Batardon souhaite qu'une attention soit donnée au choix d'entrepreneurs locaux lors des soumissions. Le maire va dans son sens et assure que la



procédure sur invitation prendra ce critère en compte, comme cela a été le cas pour Vy-Neuve 3.

Hubert Dethurens relate encore que, suite aux remarques du Service des monuments et sites, quelques modifications mineures ont été apportées aux plans. La CMNS est également consultée et viendra prochainement visiter la mairie.

Andreea Capitanescu Benetti demande quel est maintenant le rôle de la commission. Le maire suggère d'attendre le retour du dossier d'autorisation. Dans cet intervalle, l'exécutif prendra certainement des contacts avec d'autres services qui préavisent le dossier pour faciliter certains aspects, tel celui de la sécurité.

5. Plan directeur cantonal 2030 : suivi des travaux

La commission s'est réunie et Andreea Capitanescu Benetti présente les différents points passés en revue, se basant sur la résolution du CM de 2011.

Hubert Dethurens apporte quelques précisions utiles à la continuation des travaux.

- Point 1 *Gravières Champs-pointus* : la loi fédérale proscrit toute pérennisation d'activités de recyclage/traitement dans les gravières lorsqu'elles ne sont plus exploitées pour l'extraction de graviers. Le cas de la gravière Maury est symptomatique d'un laxisme en la matière du canton et c'est pourquoi le déclassement de la zone, s'il est accepté par le Grand Conseil, fera peut-être l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral. Le statut de cette gravière dans le PDC30 doit comporter l'indication « pas réglée ».
- Point 2 *Agrandissement du centre sportif* : se référer à l'exposé des motifs du plan de site qui mentionne déjà cet équipement potentiel futur.
- Point 3 *Indice d'utilisation du sol* : pas d'indice dans la zone 4B protégée mais seulement une limite de hauteur du bâti ; dans le vieux village un indice est inopérant puisque le bâti est dense ; le plan de site communal prévoit toutefois un indice maximum de 0.6 dans l'éventualité d'un futur plan de quartier sur les parcelles Revaclier.
- Point 4 *Zone d'activités à Eaumorte* : rappeler le principe de base d'un développement restreint uniquement dans le cadre de l'intercommunalité.
- Point 5 *Développement des communes françaises* : la gestion de la mobilité est déficiente dans le PDC30 ; lier son approbation par la commune à l'intégration d'axes pénétrants au sud du canton.

Jean-Pierre Gantner donne encore quelques précisions sur l'avancée du dossier décharge cantonale des mâchefers mentionnant que, suite à la désolidarisation des communes du comité de pilotage, l'Etat a enfin démarré l'étude de solutions de recyclage.



6. Accessibilité de la poste

Stéphane Grobety a souhaité porter ce point à l'ordre du jour car il estime que la situation actuelle n'est pas du tout satisfaisante, en particulier pour les personnes qui travaillent. Il demande à l'Exécutif soit de rediscuter avec la commune d'Avusy pour prolonger les heures d'ouverture du guichet postal installé dans la mairie soit de demander à la poste le rattachement à Bernex.

Hubert Dethurens pense que la commune d'Avusy ne serait peut-être pas mécontente de se désengager de cette prestation. Le rattachement à Bernex reste néanmoins une solution plus pratique (ouverture le samedi matin et accessibilité en bus). Aussi, il propose au CM de soumettre à la prochaine séance un courrier dans ce sens.

7. Communications de l'exécutif

- ❖ *GAM* : le service idoine de l'Etat va effectuer des mesures de bruit chez un particulier, en l'occurrence Laurent Thévenoz, un dimanche de beau temps. Thierry Arn sera également présent. Il est demandé à ces deux personnes de ne pas divulguer la date qui sera fixée.

8. Divers

- ❖ *Formation pour l'autorisation au tir des oiseaux* : Maxime Dethurens et le maire participeront à cette formation, accompagnés par Thierry Arn s'il est disponible.
- ❖ *Fête des 30 ans de la construction de l'école* : les organisateurs au sein du CM relatent l'avancée des travaux de préparation de cet événement. La question de la détermination des participants est tranchée par le choix d'inviter uniquement les habitants de Laconnex et les anciens élèves, sur inscription. Le flyer sera modifié dans ce sens avec quelques autres suggestions de la mairie. Le buffet devra comporter trois types de restauration différente, dont une traditionnelle.
- ❖ *Théâtre de Carouge* : en association avec la commune et un partenaire privé, le Théâtre de Carouge proposera aux habitants de Laconnex un spectacle le 8 juin sous la forme d'une scène itinérante qui sera installée sur le parking du centre sportif ; 100 personnes pourront être accueillies dans des gradins couverts, sur inscription uniquement. La buvette du centre sportif sera ouverte. Le coût pour la commune est de CHF 2'500.-.
- ❖ *Nettoyage de la commune – samedi 29 avril* : Bradley Stillwagon demande que la mairie fasse l'acquisition de sacs poubelles (de différentes couleurs pour le tri des déchets), de pinces et de gants.
- ❖ *Visite du centre de traitement/recyclage Champs-Pointus* : Jean-Pierre Gantner informe le CM qu'une visite sera organisée pour les habitants (sur inscription uniquement) en collaboration avec l'entreprise Holcim qui gère le site. Elle sera suivie d'une verrée sur place.
- ❖ *Réfection de la place de jeux dans le préau de l'école* : Bradley Stillwagon souhaite que cette place de jeux soit rénovée, à l'instar de ce



qui a été réalisé en face de la mairie et qui est très apprécié. La commission se penchera sur la question.

9. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h45.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale